

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-63-3
Séance du vendredi 23 mai 2008

Routes Départementales Programmes n° A032 - A034 - A035 Affectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation des montants par millésime aux programmes n° A032 - A034 - A035 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Nouvelle affectation	Total affecté
A032	2008	916 418 €	38 335 €	954 753 €
A034	2000	2 473 558 €	- 32 002 €	2 441 556 €
A034	2001	2 358 340 €	- 6 429 €	2 351 911 €
A034	2002	990 201 €	- 5 465 €	984 736 €
A034	2003	952 197 €	- 4 824 €	947 373 €
A034	2006	2 395 000 €	- 8 923 €	2 386 077 €
A035	2008	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER